

IUFM

Certificat informatique et internet (C2i®) niveau 2 "enseignant"

NOR : MENT0400410C

RLR : 434-5d ; 438-5

CIRCULAIRE N° 2004-46 DU 2-3-2004

MEN

DT

Enseigner dans la société de l'information

La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) a engendré au cours de ces dernières années une progression notable des équipements disponibles dans les établissements d'enseignement. Les instructions officielles et les nouveaux programmes prennent en compte cette évolution. Tout enseignant est désormais concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques.

Il a été engagé un effort particulier pour favoriser la maîtrise de ces nouveaux outils de production, de transformation et de diffusion de l'information par l'ensemble de la société. L'éducation nationale contribue naturellement à ce projet d'une société de l'information pour tous qui nécessite un effort éducatif ambitieux. Son rôle est de dispenser à chaque citoyen la formation qui, à terme, le mettra à même d'utiliser de manière raisonnée les technologies de l'information et de la communication, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements et d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations. Cela se traduit pour le moment dans l'enseignement scolaire par les différents niveaux du brevet informatique et internet (B2i®) et, dans l'enseignement supérieur, par le certificat informatique et internet niveau 1 (C2i®).

Les universités et les instituts universitaires de formation des maîtres se sont déjà engagés dans la mise en œuvre du C2i® niveau 1 qui décrit les compétences désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures. La mise en place du C2i® niveau 2 a comme objectif de poursuivre cet effort et concernera à terme les différentes filières professionnelles de l'enseignement supérieur.

Les compétences professionnelles spécifiques à l'exercice du métier d'enseignant, dans le nouveau contexte pédagogique et éducatif, seront identifiées dans le C2i® niveau 2 "enseignant". Elles devront permettre à tout enseignant d'évoluer et de continuer à se former tout au long de sa carrière.

Le certificat informatique et internet (C2i ®) niveau 2 "enseignant"

La présente circulaire a pour objet d'engager, pour le métier d'enseignant, la mise en place du niveau 2 du C2i® annoncé par la circulaire n° 2002-106 du 30 avril 2002 et d'en identifier les principaux domaines de compétences. Elle fixe également les principes généraux de sa mise en œuvre et de sa validation.

Le niveau 2 suppose la maîtrise des compétences définies par le C2i® niveau 1.

Ce niveau 2 vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne.

Cet ensemble de compétences se déclinera dans les domaines suivants, à la fois pour des utilisations individuelles et pour des usages à mettre en œuvre avec les élèves ou les étudiants :

- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier ;
- les gestes pédagogiques liés aux TIC ;
- la recherche et l'utilisation de ressources ;
- le travail en équipe et en réseau ;
- les espaces numériques de travail ;
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

Mise en œuvre du C2i ® niveau 2

Le constat de la maîtrise des compétences se fera à travers une validation dont les modalités seront choisies par les instituts universitaires de formation des maîtres, dans le respect d'un cahier des charges qui sera publié prochainement au B.O.

L'adhésion à ce cahier des charges vaudra autorisation à valider ce certificat informatique et internet (C2i®) niveau 2

"enseignant". Les modalités d'acquisition des compétences du C2i® niveau 2 "enseignant" par les enseignants-stagiaires sont laissées à l'initiative des instituts universitaires de formation des maîtres et feront partie intégrante des plans de formation soumis à expertise dans le cadre de la procédure contractuelle.

Le C2i® niveau 2 "enseignant" sera mis en place à partir de la rentrée universitaire 2005, selon les modalités indiquées dans le cahier des charges, après une phase expérimentale durant l'année universitaire 2004-2005 dans les IUFM qui se porteront volontaires. Un groupe d'experts est chargé de définir les compétences détaillées composant ce niveau 2. Un groupe de travail est chargé de la rédaction du cahier des charges qui sera validé par un groupe de pilotage.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur du Cabinet
Alain BOISSINOT